

p.B.22.43.Pol.

p.B.73.Pol.O.

BZ

Berne, le 14 décembre 1981

URGENTNote d'entretienManifestation(s) devant la
résidence et la chancelle-
rie polonaises à Berne

A sa demande urgente, présentée ce jour à 10 h 35, j'ai reçu, à 11 h, M. Antoni DOBROWOLSKI, premier secrétaire chargé des affaires consulaires (provisoirement aussi des affaires politiques) de l'Ambassade de Pologne à Berne.

1. Parlant au nom de l'Ambassadeur Motyka, M. Dobrowolski (D) m'a d'abord exprimé une ferme protestation à la suite de la manifestation qui s'est produite, hier dimanche après-midi, devant la résidence de l'Ambassadeur, Elfenstrasse 20. Dès midi environ, la police bernoise avait informé l'Ambassade qu'une démonstration aurait lieu et qu'elle était autorisée. On pouvait donc s'attendre à ce que la police contrôle la manifestation et s'oppose, le cas échéant, à ce qu'elle dégénère. Cela n'a pas été le cas. De ce fait, les 100 à 200 manifestants (qualifiés par D de "manifestants professionnels") qui se sont rassemblés en fin d'après-midi devant la résidence ont pu commettre des déprédations sans entraves (bris de vitres par jets de pierres, portail enfoncé, barbouillages); certains se sont introduits dans le jardin de la résidence. A l'exception d'une voiture de patrouille - dont les occupants ne seraient d'ailleurs pas intervenus -, la police bernoise ne s'est pas montrée. Comment cela est-il possible, s'interroge D, alors que la manifestation était prévue? Dans d'autres capitales européennes (Vienne, Paris), la police avait déployé des effectifs importants pour protéger les représentations polonaises. N'était-ce pas possible à Berne?
2. Etant donné le risque que de nouvelles manifestations se produisent, D m'a ensuite demandé que les autorités suisses prennent maintenant toutes les mesures de protection et de sécurité nécessaires.


Après lui avoir exprimé nos profonds regrets pour les incidents de dimanche, j'ai assuré mon interlocuteur que les autorités compétentes vont prendre ces mesures sans tarder. A ma connaissance, ces autorités ont déjà pris contact, sur place, avec l'Ambassade.

3. D m'a ensuite fourni des explications sur la situation en Pologne. Les mesures d'exception qui viennent d'être prises visent à normaliser, respectivement à stabiliser la vie du pays et elles ne seront pas maintenues plus longtemps que

nécessaire. On y mettra donc fin dès que possible. D insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de supprimer le syndicat "Solidarité" mais d'en finir avec une anarchie qui ne peut être confondue avec la démocratie.

Je lui ai répondu que nous éprouvons des sentiments de vive sympathie à l'égard du peuple polonais dans la difficile situation où il se trouve aujourd'hui et que nous espérons qu'il saura trouver par lui-même une solution rapide, politique et pacifique à ses problèmes. Mais les explications de D n'intéressent-elles pas d'abord notre Direction politique. Mon interlocuteur indique alors que son Ambassadeur informera lui-même cette Direction.

Notre entretien s'est déroulé sur un ton cordial, en allemand. D paraissait grave et préoccupé.


(P. Barraz)
Protocole

Copies: - Secrétariat PRO ✓
- Division politique I ✓
- Commissaire M. Peter, BA/Bupo ✓
- KH ✓